



Émis le 13 octobre 2011

Bulletin technique no 29 1.0

Objet : Ajout d'un nouveau plancher de bois situé près d'un autre plancher de bois déjà existant ou lors d'une réparation

Ce bulletin a pour but de présenter quelques renseignements utiles aux acheteurs d'un nouveau plancher de bois qui sera situé près d'un autre plancher de bois déjà existant ou lors d'une réparation.

La matière première

Le bois est un produit authentique qui présente des variations de sa couleur naturelle. Les différentes sections de l'arbre, le lieu de croissance, les variations de température sont les principaux facteurs qui peuvent influencer la couleur et le motif que l'on retrouve sur les planches de bois. Ces planches d'aspects variés constituent la matière première dans la fabrication d'un plancher de bois franc. Considérant que les planches utilisées dans la fabrication d'un plancher proviennent de diverses régions et à différentes périodes de l'année, il est possible de retrouver des variations de couleur selon les différents lots de production. Même après les applications de couches de finition et de teinture, on rencontre cette particularité chez tous les manufacturiers utilisant le bois comme matière première.

Les technologies de fabrication

Le fabricant des planchers Mirage utilise des techniques de fabrication et des équipements à la fine pointe. Au fil des années, de nouvelles composantes ont été incorporées dans le fini pour le rendre de plus en plus performant au niveau de l'apparence et de la résistance à l'usure. Bien que ces modifications ne soient pas perceptibles à l'œil d'une génération à l'autre, il est possible de voir certaines différences plus marquées lorsqu'il s'agit de comparer les finis plusieurs années plus tard.

Le vieillissement naturel du plancher

Un plancher de bois installé il y a quelques années peut présenter un léger vieillissement. Exposé à la lumière ambiante, le bois change de couleur. Au fil des ans, la brillance du fini peut avoir été altérée par une circulation intense ou par les produits de nettoyage utilisés. Dans la plupart des cas, l'apparence du plancher semble impeccable jusqu'à ce qu'un nouveau plancher de bois soit placé à côté. Selon la durée d'utilisation du plancher existant, il peut y avoir une démarcation prononcée entre la nouvelle et l'ancienne section du plancher ou une légère variation entre les deux pour des raisons diverses.

La communication

Le client doit être informé de toutes les possibilités. Lors de la planification d'une rénovation, il est important d'expliquer les facteurs qui peuvent influencer les variations de lustre et de couleur du plancher. N'hésitez pas à remettre un échantillon récent pour que le consommateur puisse faire la comparaison avec son revêtement existant et prendre une décision éclairée.

La responsabilité

La décision finale devrait être prise avec le propriétaire et l'installateur. Si un doute subsiste ou si l'une des parties n'est pas à l'aise, le plancher ne devrait pas être installé. Insistez pour que votre client soit présent au moment de l'installation du plancher pour donner son approbation finale. De cette façon, tout le monde sera satisfait.

Tel que mentionné dans nos guides d'installation, d'entretien et de garantie, « une fois installée, une planche est considérée comme acceptée par l'installateur et le propriétaire, que ce dernier soit présent ou non au moment de l'installation ». Aucune réclamation concernant les lots de fabrication de planches déjà installées ne sera acceptée par Mirage [Boa-Franc S.E.N.C.].

Dino Tremblay, superviseur Service technique 1 800 463-1303